

(N° 85.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1891-1892.

---

### Déclaration de revision de l'article 56 de la Constitution.

(Voir les n<sup>os</sup> 19 et 261, session de 1890-1891, 86, 88, 98, 111, 115 et 176,  
session 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)

---

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Il y a lieu à la revision de l'article 56 de la Constitution.

Bruxelles, le 10 mai 1892.

*Les Secrétaires,*

L. DE SADELEER,  
Comte DE MERODE WESTERLOO,  
ANSPACH-PUISSANT,  
Baron GEORGES SNOY.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

T. DE LANTSHEERE.